

ASSEMBLEE GENERALE

CINQUIEME SESSION

Documents officiels



CINQUIEME COMMISSION 236^e

SEANCE (D'OUVERTURE)

Mercredi 20 septembre 1950, à 12 h. 5

Flushing Meadow, New-York

SOMMAIRE

	Page
Election du Président	1

Président: le Maharajah Jam Saheb de NAWANAGAR (Inde).

Président provisoire: M. Nasrollah ENTEZAM (Iran).

Election du Président

1. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) propose d'élire le Maharajah Jam Saheb de Nawanager (Inde).
2. FAWZI Bey (Egypte), M. KYROU (Grèce) et M. GONZALEZ (Venezuela) appuient cette proposition.

Le Maharajah Jam Saheb de Nawanager est élu Président de la Cinquième Commission par acclamations.

La séance est levée à 12 h. 15.

Les Documents officiels de la cinquième session de l'Assemblée générale sont imprimés et publiés en fascicules, c'est-à-dire que le compte rendu de chaque séance paraît sous forme de fascicule séparé, publié dans le plus bref délai possible. Cette présentation permettra de réunir ultérieurement ces fascicules en volumes, par organe et session. Chaque série de fascicules consacrée au compte rendu des séances d'un même organe est foliotée consécutivement de bout en bout. A la fin de la session, le Secrétariat publiera pour chaque série un fascicule liminaire, qui comprendra la page de titre ou grand titre, la table des matières, la liste des membres présents, l'ordre du jour adopté au début des délibérations et toutes autres matières préliminaires. Avant de mettre en volume une série de fascicules, il conviendra de faire précéder le compte rendu de la première séance de ce fascicule liminaire. Pour éviter toute confusion, les fascicules qui donneront le compte rendu des séances d'ouverture et de clôture en porteront la mention très apparente.

Après la clôture de la session, les recueils de fascicules seront mis en vente à l'intention du public.

lourde tâche qu'est celle de l'Assemblée générale au cours de sa cinquième session, la Commission devra travailler vite tout en examinant de façon consciencieuse et approfondie toutes les questions qui lui seront soumises. C'est dans ce sens que s'exerceront les efforts du Président.

Election du Vice-Président

5. M. MACHADO (Brésil) propose la candidature de M. Krajewski, représentant de la Pologne, au poste de Vice-Président.

6. M. ASHA (Syrie) et M. ROCHTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuient la candidature de M. Krajewski.

A l'unanimité, M. Krajewski est élu Vice-Président.

7. M. KRAJEWSKI (Pologne) remercie les membres de la Commission de l'honneur qu'ils ont fait à la Pologne et à lui-même.

Election du Rapporteur

8. Mlle WITTEVEEN (Pays-Bas) propose la candidature de M. Fourie, représentant de l'Union Sud-Africaine, au poste de Rapporteur.

9. M. MONTANO (Philippines) et M. YAWAR JUNG (Inde) appuient la candidature de M. Fourie.

A l'unanimité, M. Fourie est élu Rapporteur.

10. M. FOURIE (Union Sud-Africaine) remercie les membres de la Commission de l'honneur qu'ils ont fait à son pays et à lui-même.

11. Le PRESIDENT présente M. Price, Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers, et M. Aghnidès, Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

12. Il propose que, conformément à la pratique adoptée depuis plusieurs années, le Président du Comité consultatif soit invité à participer aux débats de la Cinquième Commission et à répondre, au nom du Comité consultatif, à toutes questions ou demandes de renseignements complémentaires qui pourront lui être adressées.

Il en est ainsi décidé.

Discussion de l'ordre du jour de la Commission (A/C.5/371)

13. M. MONTANO (Philippines) rappelle les principes fondamentaux qui guident la Commission dans ses travaux. On a fréquemment critiqué la prolifération des activités de l'Organisation des Nations Unies et l'on s'est élevé contre le fardeau financier toujours plus lourd que ces activités imposent aux Etats Membres. Il convient toutefois de reconnaître le fait indéniable que l'Organisation des Nations Unies est en pleine croissance et que cette croissance est dictée par les exigences de la situation internationale et par les besoins des peuples du monde. On ne saurait donc, dans ces conditions, fixer a priori un plafond absolu pour les dépenses de l'Organisation.

14. Par conséquent, tout en reconnaissant la nécessité de faire des économies, on ne peut appliquer ce principe de façon trop rigide dans tous les cas, car on risquerait d'ôter aux Nations Unies la possibilité d'agir en des moments critiques.

15. La délégation des Philippines désire que la Cinquième Commission ne retombe pas dans l'erreur qui consiste à trancher des questions importantes après une discussion insuffisante. C'est, par exemple, ce qui s'est passé au cours de la quatrième session pour le rapport du Comité d'experts en matière de traitements et salaires, indemnités et congés (A/C.5/331 et Corr.1)¹: la discussion de ce rapport a dû être renvoyée à la cinquième session et la Commission a autorisé le Secrétaire général à appliquer, entre temps, certaines des recommandations contenues dans ce rapport. Malgré toute la confiance que mérite le Secrétaire général, c'est là une procédure à laquelle on ne devrait avoir recours que dans les cas extrêmes.

16. Enfin, le représentant des Philippines exprime l'espoir que les membres de la Commission recevront à temps une documentation suffisante sur les questions qu'ils seront appelés à examiner. C'est là une condition indispensable pour qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leur tâche.

17. Pour ce qui est de l'ordre d'examen des questions, la délégation des Philippines propose d'examiner en premier lieu le point 5 [40*] de l'ordre du jour de la Commission (Barème de répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies), ce qui permettrait aux membres de la Commission de se faire une idée d'ensemble des recettes de l'Organisation avant d'aborder l'examen des dépenses. La Commission pourrait ensuite examiner le point 3 [39] de l'ordre du jour (Prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1951), puis le point 8 [41] [Règlement financier des Nations Unies (règlement permanent)]. La Commission pourrait à ce moment étudier le point 1 [37] de son ordre du jour (Rapports financiers, comptes et rapports du Comité des commissaires aux comptes).

18. M. Montano exprime enfin l'espoir que les membres de la Commission seront informés suffisamment à l'avance du déroulement des travaux pour pouvoir étudier la documentation qui, il l'espère, sera mise à leur disposition à propos des différents points de l'ordre du jour.

19. Le PRESIDENT estime qu'il faut étudier le passé avant d'envisager l'avenir. Il craint, d'autre part, que les membres de la Commission ne soient pas en mesure d'examiner immédiatement le barème de répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies. Dans ces conditions, le Président demande au représentant des Philippines de ne pas insister sur sa proposition.

20. M. MONTANO (Philippines) retire sa proposition.

A l'unanimité, l'ordre du jour de la Commission est approuvé.

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, Quatrième session, Annexe, Volume II.

* Les numéros placés entre crochets sont ceux affectés à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Rapports financiers, comptes et rapports du Comité des commissaires aux comptes

[Point 37*]

a) Organisation des Nations Unies, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1949 (A/1256, A/1312 et Corr.1 et Add.1, A/1398).

21. M. MACHADO (Brésil) approuve sans réserve le rapport du Comité des commissaires aux comptes ainsi que les observations qu'a faites à son sujet le Comité consultatif. Il se félicite de constater que les observations contenues dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes n'ont jamais, au cours des cinq dernières années, suscité de discussions au sein de la Commission. Cela ne prouve pas que tout est absolument parfait dans l'organisation du Secrétariat, mais c'est là un hommage au Secrétaire général et au Secrétariat qui s'efforcent constamment d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation.

22. Mlle WITTEVEEN (Pays-Bas) regrette de n'avoir pas trouvé dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier 1949 un relevé des sommes versées aux consultants et experts. Elle demande que ce relevé figure dans les rapports à venir.

23. La représentante des Pays-Bas désirerait également que le rapport contienne un tableau indiquant, mois par mois, les déboursments effectués au titre de chacun des chapitres du budget.

24. En ce qui concerne la dépense de 1.169.522 dollars résultant du remboursement de l'impôt national sur le revenu (A/1256, page 4), Mlle Witteveen demande si ce montant comprend également le remboursement des impôts perçus par l'Etat de New-York et des impôts locaux.

25. Le montant des dépenses engagées pour le Centre d'information de Mexico (page 5) est supérieur au crédit approuvé pour le chapitre correspondant par l'Assemblée générale. La différence doit correspondre aux frais d'impression du *Bulletin des Nations Unies*. S'il en est ainsi, il serait bon d'indiquer séparément les dépenses afférentes à ces deux postes.

26. Au sujet de la dernière phrase du paragraphe 5 de la page 29, la représentante des Pays-Bas demande ce que représentent, dans la dépense de 2 millions de dollars indiquée dans ce paragraphe, les augmentations de traitements ayant un caractère obligatoire, et les augmentations de traitements n'ayant pas un caractère obligatoire. Elle voudrait également savoir combien de membres du personnel ont bénéficié d'augmentations rentrant dans la seconde catégorie.

27. Enfin, en ce qui concerne le paragraphe 24 (page 33), Mlle Witteveen demande pour quelle raison les recettes encaissées par le Bureau de Genève pour la vente des publications sont beaucoup plus importantes que les recettes réalisées à Lake Success à ce même titre.

28. M. SELLAR (Président du Comité des commissaires aux comptes) répond à la représentante des Pays-Bas que, si les chiffres relatifs aux consultants ne se trouvent pas dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes, le Secrétaire général les a néanmoins transmis, pour information, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

29. En ce qui concerne la vente des publications, M. Sellar fait observer que le Bureau de Genève envoie les publications aux différents dépositaires accrédités et perçoit les recettes.

30. M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) déclare que, d'accord avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Secrétaire général s'est borné à transmettre à ce Comité la liste des consultants au service de l'Organisation en 1949; cette liste n'a pas été reproduite dans le Rapport financier du Secrétaire général pour 1949 (A/1256) qui a été communiqué aux membres de la Commission, sous la forme imprimée, avec le Rapport du Comité des commissaires aux comptes. Si la Cinquième Commission estime que les dépenses qu'entraînerait l'impression de cette liste sont suffisamment justifiées, on pourra évidemment la faire reproduire à l'avenir.

31. Si l'Assemblée générale le désire, il sera également possible d'établir des relevés mensuels des dépenses de l'Organisation, comme l'a proposé la représentante des Pays-Bas.

32. Au sujet du remboursement des impôts, il précise que le montant versé englobe l'impôt sur le revenu perçu par l'Etat de New-York.

33. Les dépenses engagées pour le Centre d'information de Mexico ne comprennent pas les frais d'impression du Bulletin, mais elles englobent le traitement versé à un membre du Secrétariat chargé de s'occuper de la publication de ce Bulletin.

34. Le paragraphe 5 du rapport du Comité des commissaires aux comptes signale que l'augmentation effective des dépenses au titre des traitements et salaires a atteint environ 2 millions de dollars. Le Secrétaire général sera heureux de procurer à la représentante des Pays-Bas les renseignements qu'elle a demandés au sujet de ce chiffre. Entre temps, il voudrait attirer l'attention des membres de la Commission sur le paragraphe 6 qui précise que "les contributions versées par l'Organisation à la Caisse commune des pensions ont augmenté de plus de 900.000 dollars en 1949" et que "les dépenses afférentes au remboursement de l'impôt national sur le revenu dépassent approximativement de 200.000 dollars celles de 1948".

35. M. MONTEL (France) voudrait savoir si le Secrétaire général a l'intention de présenter des propositions pour supprimer les doubles emplois signalés au paragraphe 26.

36. M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) répond que le problème fait actuellement l'objet d'un examen de la part du Comité administratif de

* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

coordination; il donne au représentant de la France l'assurance que le Secrétaire général continuera de n'épargner aucun effort pour trouver dans le plus bref délai une solution acceptable.

37. M. FRIIS (Danemark) fait observer que la question posée par le représentant de la France fait également l'objet du paragraphe 316 du deuxième rapport du Comité consultatif pour 1950 (A/1312). Il demande s'il sera possible de revenir sur cette question lorsque la Commission abordera l'examen du point 14[29] de l'ordre du jour.

38. Le PRESIDENT répond par l'affirmative. Il propose que la Cinquième Commission recommande l'adoption du projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale

"1. *Accepte* le rapport financier et les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1949, ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes;

"2. *S'associe* aux observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce qui concerne le rapport du Comité des commissaires aux comptes."

A l'unanimité, ce projet de résolution est adopté.

b) Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1949 (A/1336, A/1413)

39. M. MACHADO (Brésil) attire l'attention de la Commission sur le paragraphe 3 du document A/1413. Il estime que l'Assemblée générale devrait recommander au Conseil d'administration du Fonds d'examiner attentivement la possibilité d'établir un plan d'auto-assurance.

40. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) signale que le Comité consultatif a été avisé que la question de l'établissement d'un plan d'auto-assurance était la seule à propos de laquelle l'administration du Fonds n'ait pas accepté jusqu'à présent la suggestion du Comité des commissaires aux comptes, suggestion qui semble fort judicieuse au Comité consultatif en raison de la très large répartition des risques. Cette question avait été déjà étudiée lors de la création du Fonds. L'expérience semble confirmer la nécessité d'un nouvel examen.

41. M. HEYWARD (Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance) précise que les chiffres relatifs aux primes d'assurance ne portent que sur les transactions effectuées en dollars des Etats-Unis et ne comprennent pas les indemnités reçues au titre des avaries communes. Le total des primes d'assurance versées par le Fonds atteint 565.000 dollars. Le total des indemnités recouvrées représente 431.000 dollars. M. Heyward ajoute que l'administration du Fonds soumettra au Conseil d'administration, lors de sa prochaine réunion, la question de l'établissement d'un système d'auto-assurance.

42. M. BRENNAN (Australie) estime qu'il conviendrait d'agir avec prudence et de ne pas transmettre au Fonds, de façon hâtive, une recommandation sur la question de l'établissement d'un tel système; on peut se demander en effet si ce système présenterait pour le Fonds un avantage réel.

43. M. ELLIOTT (Canada) pense au contraire que le Fonds devrait procéder à un examen attentif de cette question.

44. M. MONTEL (France) fait observer que le Fonds a versé, au cours de l'année 1949, 565.000 dollars au titre de primes d'assurance; pendant la même année il a perçu des indemnités s'élevant à 431.000 dollars. La comparaison entre ces deux chiffres montre qu'il faut agir avec prudence et c'est pourquoi M. Montel ne partage pas le point de vue du représentant du Canada. Cependant, la Cinquième Commission peut fort bien étudier la question et transmettre des directives au Conseil d'administration du Fonds.

45. Le PRESIDENT propose que la Cinquième Commission recommande l'adoption du projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale

"1. *Accepte* le rapport financier et les comptes du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1949, ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes;

"2. *Prend acte* des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce qui concerne le rapport du Comité des commissaires aux comptes."

A l'unanimité, ce projet de résolution est adopté.

46. M. ELLIOTT (Canada) s'associe aux observations du représentant du Brésil relatives au bon fonctionnement du Secrétariat. Il ajoute que M. Sellar a, depuis plusieurs années, rendu au Canada des services dignes d'éloges et il tient à le féliciter de la contribution qu'il a apportée à la bonne marche de l'Organisation.

47. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administrative et budgétaires) déclare que le Comité qu'il préside a travaillé en étroite collaboration avec M. Sellar et les autres membres du Comité des commissaires aux comptes; cette collaboration a été très fructueuse et M. Aghnides félicite M. Sellar et ses collègues de la façon remarquable dont ils se sont acquittés de leur tâche.

c) Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, pour la période comprise entre le 1er décembre 1948 et le 30 avril 1950 (A/1354, A/1414)

48. Le PRESIDENT propose que la Cinquième Commission recommande l'adoption du projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale

"1. *Accepte* le rapport financier et les comptes de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Pales-

tine pour la période comprise entre le 1er décembre 1948 et le 30 avril 1950, ainsi que l'attestation du Comité des commissaires aux comptes.

"2. *Prend acte* des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce qui concerne le rapport du Comité des commissaires aux comptes."

A l'unanimité, ce projet de résolution est adopté.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies: rapport annuel du Comité des pensions du personnel des Nations Unies (A/1335)

[Point 44]

49. M. CRISTOBAL (Président du Comité des pensions du personnel des Nations Unies) présente le rapport du Comité des pensions qui porte sur une période au cours de laquelle le Comité était présidé par M. Lebeau. M. Cristobal signale en particulier que le Comité des pensions du personnel a modifié les normes médicales.

50. M. ELLIOTT (Canada) fait observer que l'on a de plus en plus tendance dans les milieux financiers à placer des fonds dans des valeurs à revenu variable, cela en raison de l'évolution des prix mondiaux. Il souhaiterait que le Secrétariat donnât à la Commission quelques précisions sur son attitude à cet égard.

51. M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) souligne que les fonds de la Caisse commune des pensions sont placés par le Secrétaire général sur les conseils du Comité des placements. Ce Comité recommande, en premier lieu, que les investissements ainsi effectués présentent des garanties de sécurité suffisantes; il recommande également que ces investissements fournissent un revenu minimum de 2,5 pour 100. Si la Caisse commune des pensions place des fonds dans des valeurs à revenu variable, elle ne le fait pas au détriment de la sécurité de ces fonds.

52. M. MONTEL (France) a appris avec satisfaction que les revenus des placements de la Caisse se sont élevés à 220.000 dollars alors que les décaissements ont atteint 266.000 dollars (A/1335, annexe A). On arrive ainsi à une compensation presque parfaite. Mais les prestations de retraite vont augmenter sans cesse. Aussi le représentant de la France voudrait savoir si le portefeuille de la Caisse est considéré simplement comme un élément de la trésorerie générale de l'Organisation ou s'il est considéré comme un fonds de garantie pour le paiement des retraites.

53. M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) répond que le règlement adopté par l'Assemblée générale pour la Caisse commune des pensions du personnel prescrit de séparer complètement les avoirs de la Caisse et ceux de l'Organisation. En outre, lors-

que le Secrétaire général fait des placements, il se conforme à la recommandation du Comité des placements d'après laquelle le revenu des valeurs doit être en moyenne de 2,5 pour 100.

Programme des travaux

54. Le PRESIDENT suggère que la Commission aborde, au cours de ses prochaines séances, l'examen du point 3[39] de l'ordre du jour qui serait d'ailleurs précédé par une discussion générale. La Commission pourrait ensuite étudier la question des traitements et salaires, indemnités et congés du personnel du Secrétariat; on trouvera dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/1313) et dans le rapport du Secrétaire général (A/1378) l'exposé des principales questions à examiner. Dans l'annexe du rapport du Secrétaire général figure un résumé des principales recommandations faites par le Comité d'experts, le Comité consultatif et le Secrétaire général; l'Assemblée générale doit à cet égard prendre six décisions importantes visant des questions de fond. La Commission pourrait donc se consacrer principalement à l'examen de ces six questions.

55. La Commission pourrait ensuite procéder à la première lecture des prévisions budgétaires pour l'année 1951 en adoptant comme document de base le rapport du Comité consultatif (A/1312). Soit au cours de cette première lecture, soit ultérieurement, la Commission pourrait examiner le point 4[38] de l'ordre du jour.

56. Les points 11[45] et 12[47] de l'ordre du jour ne devraient être étudiés qu'à la fin de la session car les documents de travail n'ont pas encore été distribués. De même, il conviendrait de laisser aux délégations le loisir d'examiner les problèmes que pose l'adoption d'un statut permanent du personnel et d'un règlement financier permanent. La question des nominations ainsi que les rapports sur le siège permanent et sur l'administration postale des Nations Unies pourront être abordés au moment qui sera jugé le plus opportun. En ce qui concerne les points 10[46], 11[45] et 12[47], le Président propose de les soumettre à l'examen du Comité consultatif qui serait invité à faire rapport le plus rapidement possible.

57. Les points 13[12] et 14[29] doivent être examinés au cours de séances communes de la Cinquième Commission avec la Commission mixte des Deuxième et Troisième Commissions. Pour profiter de la présence des directeurs généraux de plusieurs institutions spécialisées, il a été proposé que ces réunions aient lieu entre le 12 et le 15 octobre; la Cinquième Commission devrait interrompre temporairement les débats en cours à ce moment.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h. 55.